



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150317-170315-26-DE

Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE
Réception par le préfet : 23/03/2015
Publication : 23/03/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2015

DOSSIER N° 26 :

ASSOCIATION RICOCHET –
OCTROI SUBVENTION 2015

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent :

Secrétaire : Alain MARC

DOSSIER N° 26 : ASSOCIATION RICOCHET – OCTROI SUBVENTION 2015

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du BOUSCAT apporte son soutien à l'association de jeunesse et d'éducation populaire RICOCHET, agréée par l'Etat, pour les actions qu'elle développe en direction des enfants, des jeunes et des familles.

Les principaux pôles d'intervention de RICOCHET sont les suivants :

- le fonctionnement de la ludothèque,
- l'animation d'ateliers divers, y compris dans le cadre des temps éducatifs municipaux (TEM) en application de la réforme des rythmes scolaires,
- la mise en oeuvre d'actions en direction des familles, de la parentalité, autour du lien social et de l'intergénérationnel,
- la participation à l'animation du quartier Jean Jaurès et à l'animation locale en général, dont la manifestation éco responsable Villa'Jeux,
- l'organisation de stages de découverte pour enfants,
- l'accompagnement des Bouscatais dans le montage de leurs projets.

L'activité de l'association est référencée au contrat enfance jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, l'association RICOCHET a participé activement à la construction et à la mise en oeuvre de la première convention territoriale globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires ainsi qu'aux travaux relatifs à la construction de la nouvelle CTG présentée en cette même séance pour les années 2015 à 2018.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'objectifs du 5 février 2014 entre la ville du Bouscat et l'association Ricochet, d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2016,

VU les propositions d'actions 2015 et la demande de financement présentée par l'association RICOCHET en novembre 2014;

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article 1 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association RICOCHET au titre de l'exercice 2015, de 76 770 €, pour l'ensemble de son activité.

Cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) pour le fonctionnement de la ludothèque, pour un montant de 11 623,15 € et une anticipation de participation au titre de la convention territoriale globale (CTG) pour un montant de 4 303 €,

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET